REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

4 juillet 2018

et qu'elle a été faite le 4 juillet 2018

Que le nombre des membres en exercice est de : 44

Présents: 30

Absents suppléés : 3

Absents excusés: 11

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

> Délibération n° DCC2018_07_085

Objet:

Modification de la délibération n° DCC2017_12_164 – Suppression du tarif « commerces et professions libérales sans convention avec le SICTOM »

COMMUNAUTE DE CO

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du mercredi 11 juillet 2018

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-huit, le 11 juillet

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSENET.

Présents: Brans: M. Michel ECARNOT Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre: M. Grégoire DURANT, M. Christophe FERRAND, Mme Joss BERNARD, Mme Josette PAILLARD Evans: M. Jean-Luc HUDRY Fraisans: M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY Gendrey: M. Pierre ROUX La Barre: M. Philippe GIMBERT La Bretenière: M. Joseph ROY Louvatange: M. Gérôme FASSENET Montmirey-le-Château: Mme Monique VUILLEMIN Mutigney: Mme Christine LECOMTE Offlanges: M. Marc BARBIER Orchamps: M. Christian RICHARD, M. Régis CHOPIN, Mme Jessica RAMEL Ougney: M. Eric CHAPUIS Pagney: M. Michel GANET Petit-Mercey: M. Rémy MARTIN Ranchot: M. Eric MONTIGNON Rans: M. Stéphane MONTRELAY Romain: Mme Nathalie RUDE Salans: M. Philippe SMAGGHE Saligney: M. Gilbert LAVRY Serre les Moulières: M. Claude TERON Thervay: Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES Vitreux: M. Alain GOMOT

<u>Suppléés</u> : **Montmirey-la-Ville** : M. Christian MIGNOT **Sermange** : M. Claude VUILLEMENOT **Taxenne** : M. Claude ALLEMAND

Absents excusés: Dammartin Marpain: M. Jean-Louis ESPUCHE Etrepigney: M. Laurent CHENU Evans: M. Hervé BOUVERESSE Fraisans: M. Christian GIROD, Mme Martine VERMOT-DESROCHES Monteplain: M. Luc BEJEAN Orchamps: M. Denis JEUNET Our: M. Jean-Claude MOREL Plumont: M. Michel GREMAUX Rouffange: M. Didier TISSOT Salans: Mme Stéphanie DREZET

Secrétaire de séance : M. Marc BARBIER

Procurations de vote :

Mandants: M. Jean-Louis ESPUCHE (DAMMARTIN MARPAIN) M. Christian GIROD (FRAISANS) Mme Martine VERMOT DESROCHES (FRAISANS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) M. Jean-Claude MOREL (OUR)

Mandataires: Mme Christine LECOMTE (MUTIGNEY) M. Sébastien HENGY (FRAISANS) Mme Christine MAUFFREY (FRAISANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Gérome FASSENET (LOUVATANGE)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h05 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Envoyé en préfecture le 26/07/2018

Reçu en préfecture le 26/07/2018

Affiché le

Levrault

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DCC2017 12 ID: 039-243900560-20180711-DCC2018_07_085A-DE TARIF « COMMERCE ET PROFESSION LIBERALE SANS CONVENTION AVEC LE

Par délibération n° DCC2017_12_164 du 20 décembre 2017, la Communauté de Communes adopté à l'unanimité les tarifs « ordures ménagères » applicables à partir du 1er janvier 2018.

Par mail du SICTOM de Dole en date du 24 mai 2018, le SICTOM informe la Communauté de Communes qu'il est le seul compétent pour facturer aux commerçants et autres professionnels et demande à Jura Nord de supprimer le tarif qui correspond aux commerces et profession libérale sans convention avec le SICTOM.

Il convient donc de supprimer le tarif relatif aux commerces et profession libérale sans convention avec le SICTOM.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte la modification de la délibération n° DCC2017_12_164 et se prononce favorablement sur la suppression du tarif relatif aux commerces et professions libérales sans convention avec le SICTOM.

Pour extrait conforme, Le Président de JURA NORD, Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 38 Contre: 0 Abstention: 0